

DEVANT LA CHAMBRE DE PREMIERE INSTANCE
CHAMBRE EXTRAORDINAIRE AU SEIN DES TRIBUNAUX CAMBODGIENS

Dossier n° : 001/18-07-2007-CETC/CPI
 Déposé auprès de : Chambre de Première Instance
 Date du document : 30 mars 2009
 Partie déposante : Co-Avocats des Parties Civiles
 Langue originale : Français (Traduction Khmer)
 Type de document : Confidentiel

ប្រយោជន៍	
ORIGINAL DOCUMENT / DOCUMENT ORIGINAL	
by le 31/03/2009 (Date of receipt / Date de réception)	
30 / 03 / 2009	
Time (Time / Heure) : 12:00	
by the Case File Officer / L'agent chargé du dossier : C.A. Juy	

**REPONSE DES CO -AVOCATS DES PARTIES CIVILES (GROUPE 3) AUX
INSTRUCTIONS DE LA CHAMBRE DE PREMIERE INSTANCE CONCERNANT
LA LISTE DE TEMOINS ET D'EXPERTS**

Déposé par :Destinataire

ប្រយោជន៍	
CERTIFIED COPY / COPIE CERTIFIÉE CONFORME	
by le 31/03/2009 (Date of receipt / Date de réception)	
31 / 03 / 2009	
by the Case File Officer / L'agent chargé du dossier : C.A. Juy	

Me. Annie DELAHAIE

Me. Elizabeth
RABESANDRATANACo-Avocats des Parties
Civiles

Me. KONG Pisey

Me. HONG Kimsoun

Me. YUNG Phanith

Me. Silke
STUDZINSKY

Me. TY Srinna

Chambre de Première Instance :

M. le Juge NIL Nonn, Président

Mme la Juge Silvia CARTWRIGHT

M. le Juge YA Sokhan

M. le Juge Jean-Marc LAVERGNE

M. le Juge THOU Mony

Copie àAccusé :KAING Guek Eav alias
DuchAvocats de la Défense :

Me. KAR Savuth

Me. François ROUX

Bureau des Co-
Procureurs :

Mme CHEA Leang

M. Robert PETIT

M. YET Chakriya

M. William SMITH

M. PICH Sambath

M. Alex BATES

I. RAPPEL DES FAITS ET DE LA PROCEDURE

1. Conformément à la règle 80.2 du règlement intérieur, les Co-avocats des parties civiles (groupe 3) ont déposé, le 13 février 2009, la liste provisoire des témoins et nouveaux documents et le 2 mars 2009 la liste supplémentaire de témoins et nouveaux documents. Le 3 mars 2009, les rectificatifs de ces deux documents ont été soumis à la Chambre de Première Instance.
2. Le 24 mars 2009, les Co-avocats des parties civiles (groupe 3) ont été notifiés des instructions concernant les listes des témoins et d'experts déposées par les groupes 1 et 3 des parties civiles. La Chambre de Première Instance a enjoint les Co-avocats des parties civiles (groupe 3) de répondre à ces instructions dans un délai de 7 jours.

II. OBSERVATIONS

3. En réponse à cette notification, le groupe 3 des Co-avocats des parties civiles souhaite soumettre à la chambre de première instance les documents suivants :
4. Une attestation de Mme SO Saung¹ (partie civile E2/34) certifiant que la photographie mentionnée au point 4 de l'Annexe B de la liste des nouveaux documents est bien une photographie de Meas Sun ou Teng Sun.
5. Une photographie de Mme Chin Met (partie civile E2/80) prise à S-21² permettant d'établir la réalité de la détention de cette dernière à Tuol Sleng.

¹ Annexe 1

² Annexe 2

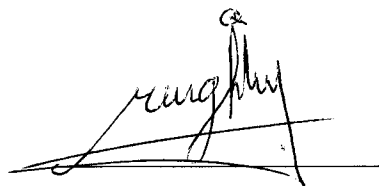
PAR CES MOTIFS :

Au nom des Co-avocats représentant les intérêts des parties civiles (groupes 3), nous demandons à la Chambre de Première de prendre en considération les documents soumis.

Nous vous prions de croire, Madame, Messieurs les juges de la Chambre de Première Instance, en l'expression de nos sincères salutations.

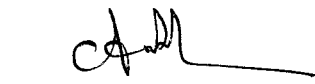
Fait à Phnom Penh, le 30 Mars 2009,

Pour les Co-avocats des parties civiles (Groupe 3)



Me. KIM Mengkhy

Avocats Sans Frontière France



Me. MOCH Sovannary

Avocats Sans Frontière France